N°2065-SD

2015

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)



**IMPOT SUR LES SOCIETES** 

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012015 et clos le 31122015  Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe	Régime simplifié d'imposition  Régime réel normal  X												
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société :	Adresse du siège social :												
SCEMI													
SIRET 4 4 9 2 0 7 1 3 3 0 0 0 3 1	3												
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :												
9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC	60 RUE MARCEL DASSAULT												
92100 BOULOGNE BILLANCOURT	92100 BOULOGNE BILLANCOURT												
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent dépose	ser cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'iden	itification de la société mère :												
	SIRET												
B ACTIVITE													
Activités exercées EXTERNALISATION DE DONNEES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case												
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de	·												
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% 475 963	Bénéfice imposable à 15% 38 120 Déficit												
2 Plus-values													
PV à long terme imposables à 15%  Résultat net de	e la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%												
DV 2 Incompany	DV Secretary												
PV à long terme Autres PV imposables à 19%	PV à long terme PV éxonérées (art. 238 quindecies)												
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou impla	antáge en zonge d'antropriege au zonge franches												
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises													
Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 qu													
	art. 44 terdecies												
Société d'investissement Bénéfice ou déficit exonéré	Plus-values exonérées relevant du												
immobilier côtée (indiquer + ou - selon le cas)	taux de 15%												
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donn	né lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt												
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale	conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité												
territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoriale	ritoire ou collectivité.												
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf	f. notice de la déclaration nº2065)												
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%													
	natérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionnée par l'application												
www.impots.gouv.fr.	oôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site												
· · ·	sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires",												
numéro d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-Not"													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :												
SOGEC-MAINE SA													
70 rue des Marais 72000 LE MANS													
Tél :	Tél :												
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :												
N°d'agrément du CGA	Date: Lieu: BOULOGNE												
	Qualité et nom du signataire : PDG-LEMAIRE ALEXANDRE												
<b>-</b>	Signature :												
Tél :													

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts

#### **ANNEXE A LA DECLARATION N°2065**

**IMPOT SUR LES SOCIETES** 

2015

F	REPART	TITION DE	S PROD	UITS DES ACTIO	NS E	T PAR	rs so	OCIALI	ES, AINS	I QUE [	DES REVEN	US ASSIMILI	ES DIST	RIBU	ES
		des distribu		payées par la société			_			<u> </u>		argé du service	des titres	b	
Montant	t des distrib	utions coore	spondant	à des rémunérations	ou av	antages	dont	la sociét	té ne dési	gne pas l	e (les) bénéfic	iaire (s) (2)	С		
Montant	t des prêts,	avances ou	acompte	s consentis aux assoc	ciés, a	ctionnaii	res et	porteurs	de parts,	soit direc	tement, soit p	ar personnes	d		
interpos	ées														
Montant	t des distrib	ıtions											е		
	ue celles vi												f		
	et (d) ci-des												g		
													h		
Montant	t des revenu	ıs distribués	éligibles	à l'abattement de 409	% prév	u au 2°	du 3 d	e l'article	e 158 du (	CG I <sup>(4)</sup>			i		
Montant	t des revenu	ıs distribués	non éligi	bles à l'abattement de	e 40%	prévu a	น 2°dเ	u 3 de l'a	article 158	d u CGI			i		
Montant	des revenu	ıs répartis <sup>(5)</sup>	)									Total (a à l	1)		
G	REMUNE	RATIONS	NETTE	S VERSEES AUX	MEM	BRES	DE C	ERTAII	NES SO	CIETES	(si ce cadre es	t insuffisant, join	dre un état	du me	ême modèle)
Nom, pi	rénoms, don	nicile et quali	té (art. 48	-6 à 6 ann. III au CGI) :		es SARL	chaqu	ue assoc	ié, gérant d	ou non, dé	signé col.1, à t	e pour l'assiette d titre de traitemen munérations de	ts, émolun	nents,	indemnités,
	RL, tous les a	,			Nor	bre de					Montant	des sommes vei	sées :		
* SNC * SEP	et sté de co	sociés en no propriétaires			parts appar ch	sociales tenant à aque ocié en	coi laqu	née au urs de uelle le ement a	traite	re de ments, nents et		de représentation et de déplacemen	on, profes nt ceu	sionne x visés	de frais els autres que s dans les es 5 et 6
géra	ants ou copa	rticipants		toute	oropriété usufruit.	l	effectué		nnités nents dits	Indemnités forfaitaires	Remboursement	Indemn	ités R	temboursements	
	1					2		3	4	4	5	6	7		8
					1										
														$\perp$	
Н	AFFECT	ATION DE	S VEHIC	CULES DE TOURIS	SME (	si ce cad	dre est	t insuffisa	ant, joindre	un état d	u même modèl	e)			
	Vo	itures affecte	ées aux c	lirigeants ou aux cadr	es				Voitu	res utilisé	es pour les be	esoins généraux	de l'explo	itation	ก
marc	ristiques que et sance	lom, qualité e		e de la personne à laqu est affectée.	elle la	Proprié (P) ou proprié (NF	non etaire	mai	éristiques que et ssance		Service auque	el la voiture est a	ffecté		Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
														-	
														_	
								L						$\perp$	
	DIVERS														
* NOM E	ET ADRESS	SE DU PRO	PRIETAI	RE DU FONDS (en c	as de (	gérance	libre)								
* ^ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	00E0 DE0	ALITREO E	TABLICO	EMENTS (a) an and	00t !-	uffica t	iois-l	0 lin	du mâ	moděl-\					
AUKE	OOEO DEO	AUIKESE	I ADLIOS	EMENTS (si ce cadre	esi ins	umsant,	joinare	e un etat	uu meme	modele)					
	04555	UE CONTE	-D11637	- OUE / EO EVE	.pp.:	EC 5:		-0.00	10 / 5 5		NAD: :=:= -	WADOO!=:o:			
J	CADRE	NE CONCE		QUE LES ENTRE	:PRIS	ES PL	ACE	=S SOL	JS LE RI						
				IUNERATIONS								ONG TERME I		S A 15	5%
				des sommes comprise							-	verture de l'exe	rcice		
ies DADS	S et versées	aux apprent	is sous co	ntrat et aux handicapé	S <sup>(a)</sup>						sur les PVLT d			4—	
Rétroces	ssions d'hon	oraires, de co	ommission	ns et de courtages (b)					_		au cours de l'e	xercice		4	
		50, 00 00						MVLT	restant à	reporter					

CONTROLE DE CONCORDANCE		
DESIGNATION	MONTANT	ECART
	Total écart	0.00

Name to SIRICI*   4 4 8 9 2 0 7 1 3 3 0 0 0 3 3 3				ignation de l'entreprise : SCEMI esse de l'entreprise 9–13 AVENUE DU 0	GENERAL LECLE	RC 92	100 BOULO			de l'exercice exprimée en		
Part							$\overline{}$			Duice de le		
Post   Amortiscements provisions   Not 3	-											
Compited conscriptions recognized   Compited consistent private developments   Compited consistent private de							Brut 1		Am	ortissements, provisions	Net	
	-			Capital souscrit non appelé	(I)	AA	•					
			ILLES	Frais d'établissement*		AB			AC			
			RPORE	Frais de développement*		cx			$c_{Q}$			
			SINCO	Concessions, brevets et droits similaires		AF	5	205	AG	4 916		289
			ATIONS	Fonds commercial (1)		АН			AI			
	Ļ		OBILIS,	•		AJ			AK			
Constructions   An	AN		Σ			AL			AM			
			LLES	Terrains		AN			AO			
Total City   Production de beines   Br   Br   Br   Br   Br   Br   Br   B	C,		PORE			AP			AQ			
Total (ii)   Total (iii)   T		MOBI				AR			AS			
Principations evalues selon   In methode de mise en equivalence   CS   CT   CT   CT   CT   CT   CT   CT	7	∐ ∐ ∐	SATION	Autres immobilisations corporelles		AT	13	995	AU	6 695	7	299
Principations evalues selon   In methode de mise en equivalence   CS   CT   CT   CT   CT   CT   CT   CT	AR	AC	/OBILIS	Immobilisations en cours		AV			AW			
Prets				1		AX			AY			
Prets	VE					cs			СТ			
Prets	ER		ANCIÈ	Autres participations		CU	686	846	cv		686	846
Prets				Créances rattachées à des participations		ВВ			BC			
Matières premières, approvisionnements			SATIO	Autres titres immobilisés		BD			BE			
Matières premières, approvisionnements	A		MOBILI	Prêts		BF			BG			
Matières premières, approvisionnements   BL   BM   BO	IRI		Σ	Autres immobilisations financières*		вн	15	310	ВІ		15	310
Second of the control of the contr	77			T	TOTAL (II)	ВЈ	721	356	ВК	11 611	709	745
Produits intermédiaires et finis   BR   BR   BR   BR   BR   BR   BR   B	<i>I</i> M∃					BL			ВМ			
Produits intermédiaires et finis   BR   BR   BR   BR   BR   BR   BR   B	EXI		* 0			BN			ВО			
Produits intermédiaires et finis   BR   BR   BB   BR   BB   BR   BB   BR   BB   BR   BB			STOCK	_		BP			BQ			
Autres créances (3)   BZ   70 265   CA   70 265		Ę	0,			BR			BS			
Autres créances (3)   BZ   70 265   CA   70 265		CULA		Marchandises		BT			BU			
Autres créances (3)   BZ   70 265   CA   70 265		FCR				┨┞			┨╌			
Capital souscrit et appelé, non versé	15	ACT	ICES			┨┞			┨	127 476		
Second   S	er 20		CRÉAN	` '		┨┞	70	265	┨╴┠		70	265
Second   S	Févrie					┨┞			┨╌┠			
Charges constatées d'avance (3)*   CH			VERS	(dont actions propres :)		┨┞			┨╌┠			
	nptab		Δ	_		1 ⊢	901	757	┧┝		901	757
	Con			Charges constatees d'avance (3)*	TOTAL (III)	┨┞	2 500		┧┟	105 456	0.400	100
	iques	qe	ition	Facility distriction district No. 10 April 10		1  -	2 529	666	CK	127 476	2 402	190
	ormal	mptes	ularisa	_		┨┞			-			
	Jul St	ပိ	rég			1  -						
	ditior					<b>1</b> ⊢	3 251	022	1A	139 087	2 111	935
Clause de réserve Immobilisations :  Stocks :  Créances :	- F	Ren	vois		(2) Part à moins d'un an	des im-			-" <b>*</b>			,,,,
	1°205	Clau	se de	e réserve Immobilisations :		s nettes .						

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

			Désignation de l'entreprise <b>SCEMI</b>			Néant *
ŀ						Exercice N
			Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 231 381	)	DA	231 381
			Primes d'émission, de fusion, d'apport,	,	DB	750 540
			Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	)	DC -	,30 310
			Réserve légale (3)	/	DD	24 025
	U LL	2	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	8008		Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF	
	SHADORD XIIVIONS	L ()	Autres réserves  ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	)	DG	1 139 722
<u>+</u>	TIGAC		Report à nouveau	,	DH	
ZAV			RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	382 824
LAF			Subventions d'investissement		DJ	
ÉCI			Provisions réglementées*		DK -	
E D				TOTAL (I)	DL -	2 528 492
2 [	ş		Produit des émissions de titres participatifs		DM	
PAI	Autres fonds	propres	Avances conditionnées		DN	
CONSERVER PAR LE DÉCLARANT	Autr	pr		TOTAL (II)	DO	
RV	9	8 0	Provisions pour risques		DP	
SE	Provisions	harges	Provisions pour charges		DQ	
Š	Pro	et o		TOTAL (III)	DR	
AC			Emprunts obligataires convertibles		DS	
SE,			Autres emprunts obligataires		DT	
A			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	142 523
EMPLAIRE	S	ŧ)	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	)	DV	13 696
	DETTES	9	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
EX	Č	2	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	103 797
			Dettes fiscales et sociales		DY	302 749
5			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
r 201			Autres dettes		EA	10 551
Février 2015	Con rég	npte gul.	Produits constatés d'avance (4)		ЕВ	10 127
				TOTAL (IV)	EC	583 443
otable			Ecarts de conversion passif*		ED	
Com				OTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 111 935
dnes		(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
rmati			Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
s Info	RENVOIS	(2)	Dont		1D	
Editions Informatiques Comptables	REN		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
ы		(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF _	
° 2051		(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	504 496
<u>:</u>		(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

Dé	sior	nation de l'e	entreprise : <b>SCEMI</b>										1	Néant	*     *
	3151	iation de re	питерияе .							Exercice N			,	- veant	
						]	France		lix	Exportations raisons intracommuni	et		Tota	al	
		Ventes de 1	marchandises*		FA				FB			FC			
		ventes de l	biens*		FD				FE			FF			
		Production			FG		2 256	206	FH	283	797	FI	2 1	540	003
Z C F		Chiffred d	'affaires nets*		FJ		2 256		FK			FL			003
NOITATIO IQX3'O STILIOO 90		Production			r J		2 250	200	I K	203	131	FM		740	003
, c	3		immobilisée*									FN			
Z I	2		ns d'exploitation									FO			
	=		ur amortissements et provision	ns transferts de charges* (0)	`							FP		72	508
2	ŀ		duits (1) (11)	iis, transferts de charges (9)								FQ			270
3	-	Autres proc	uuits (1) (11)					Total de	oc pro	duits d'exploitation	n (2) (II)	┨╢	2 4		781
<u> </u>		Achate da t	marchandises (y compris droi	its da douana)*				10tal uc	es pro	duits a exploitation	1 (2) (1)	FS	2 (	27.4	761
ן ט	-		le stock (marchandises)*	us de doualie)								FT			
7	-		matières premières et autres a	approvisionnaments (v. comp	ric d	roite da d	louana)*					FU			
1	-		le stock (matières premières e		115 U	Toris de d	ioualie)*					FV			
3	-		ats et charges externes (3) (6									FW	1 [	-70	084
			tes et versements assimilés*	UIS) ·								FX			790
A TIO			traitements*									FY			658
	2	Charges so										FZ			993
CHARGES DEVOIDED TAN LE DECLARAN			ciaics (10)	- dotations aux amortiss	eme	nte*						GA			545
ַלַ בּ	5	DOTATIONS VEXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux provision		iits						GB			343
<u> </u>		NTATIC PLOIT,	Sur actif circulant : dotation		.13							GC			
		DVEX	Pour risques et charges : do									GD			
]	-	Autres char		uutons uux provisions								GE GE		1	018
	+	7 tutes cha	1503 (12)					Total de	es cha	rges d'exploitation	(4) (II)	┨	2 1		088
	RÉS	SULTAT D	D'EXPLOITATION (I - II)					Total ut	LIS CHA	irges a exploitation	(4) (11)	GG			693
_	_		ttribué ou perte transférée*								(III)	┧┟		-	
opérations	<u> </u>		ortée ou bénéfice transféré*								(IV)	┨			
8			nanciers de participations (5)								(21)	GJ		40	800
	ŀ		es autres valeurs mobilières et		sé ('	5)						GK			
PRODUITS FINANCIERS			érêts et produits assimilés (5)	contracts do ruccia manisconi		-,						GL		10	204
TEVILEI ZO 13			ur provisions et transferts de c	charges								GM			
	2		s positives de change									GN			
S S S	-		ets sur cessions de valeurs mo	obilières de placement								GO			
וואַ	ŀ	Troduito ile	ous sur cossions de vareurs mo	omeres de parement				To	tal de	es produits financie	rs (V)	GP		51	004
3 <u> </u>	,	Dotations f	financières aux amortissemen	ts et provisions*						F	(.,	GQ			
CHARGES FINANCIÈRES PRO			charges assimilées (6)	1								GR		1	713
			s négatives de change									GS			154
			ettes sur cessions de valeurs n	nobilières de placement								GT			-54
	5	goo ne		Jo pacomon				Tot	al des	s charges financière	es (VI)	GU			867
_	RÉ!	SULTAT F	TINANCIER (V - VI)					100	401		( • =)	GV			138
3⊢—				rs (I - II + III - IV + V - V)	D							GW			831

	Dés	signat	ion de l'	'entreprise <b>SCEMT</b>				Néant	*
							Exer	cice N	
		Ø	Produi	its exceptionnels sur opérations de gestion		HA		5	930
	ITS	EXCEPTIONNELS	Produi	its exceptionnels sur opérations en capital*		нв			
	PRODUITS	EPTIC	Repris	es sur provisions et transferts de charges		нс			
	₽.	EXC		Total des produits excep	otionnels (7) (VII)	HD		5	930
İ		ES	Charge	es exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		10	565
	SES	NELL	Charge	es exceptionnelles sur opérations en capital*		HF			
	CHARGES	EXCEPTIONNELLES	Dotatio	ons exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	Ū	EXC		Total des charges excep	tionnelles (7) (VIII)	нн		10	565
DÉCLARANT	4 -	RÉSU	ULTAT	EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		ні		(4	635)
AR	Par	ticipa	tion des	salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	нј			
C,	Imp	ôts sı	ır les bé	énéfices*	(X)	нк		164	372
				TOTAL DES PRODUITS (I + III + V	+ VII)	HL	2	671	715
J7				TOTAL DES CHARGES (II + IV + V	I + VIII + IX + X	нм	2	288	891
PAR	5 -	BÉNI	ÉFICE	OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN		382	824
RF		(1)	Dont p	produits nets partiels sur opérations à long terme		но			
EXEMPLAIRE A CONSERVER		(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
SEF		(2)	Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G			
Š		(3)	Dont	_ Crédit-bail mobilier*		HP			
S		(3)	Don	- Crédit-bail immobilier		HQ			
E/		(4)	Dont c	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs ( à détailler au (8) ci-dessous)		1H			
AIR		(5)	Dont p	produits concernant les entreprises liées		1J			
1PL		(6)	Dont is	ntérêts concernant les entreprises liées		1K			
EN		(6 bis)	Dont d	lons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
ũ		(9)	Dont to	ransferts de charges		A1		62	897
		(10)	Dont c	otisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
		(11)	Dont r	edevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	SIO	(12)		edevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	RENVOIS	(13)	comple	orimes et cotisations émentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires					
2015		(7)	Détail et le jo	des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) indre en annexe) :	Charges exceptionne		rice N Produits	excepti	onnels
Février 2015		CHA	ARGES	EXECEPTIONNELLES	10 56	55			
- 1		REG	ULAR:	ISTAIONS				5	930
ables									
ompt									
o ser									
natiq		(8)	Détail	des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieure		rice N Produ	its antér	ieurs
Editions Informatiques Comptables									
ions									
Edit									
2053									
있		l					l		

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

*_		Designation	de l'entreprise SCEMI								Néant "
nes)	,	CADRE A	IMMOBIL	IC A TI	ONE		Valeur brute des immobilisations au	Co	Augm onsécutives à une réévaluation		ons equisitions, créations, apports
entir		CADKE A	ONS		début de l'exercice	prat résu	tiquée au cours de l'exercice ou iltant d'une mise en équivalence		et virements de poste à poste		
es c	RP.	Frais d'établi	ssement et de développement		TOTAL I	CZ	1	D8	2	D9	3
ant d	INCORP	Autres poste	s d'immobilisations incorporel	les	TOTAL II	KD	4 365	KE		KF	840
onta		Terrains				KG		КН		KI	
le n		g Sur sol p	propre Dont Composants L9		-	КJ		KK		KL	
orter		Sur sol o	<b>F</b>					-		+	
(Ne pas reporter le montant des centimes) $^{st}$		str	d'autrui Dont Composants M1 s générales, agencements* Don	.	-	KM		KN		KO	
pas	S		ements des constructions	osants IVI	12	KP		KQ		KR	
(Ne	ELLE		echniques, matériel dustriels Don Compo		13	KS		KT		KU	
	CORPORELLES	Installation aménagem	as générales, agencements, ents divers*			KV		KW	I	KX	
N	8	menagem  manénagem  Matériel  Matériel  Matériel	de transport*			KY		KZ		LA	
<b>4</b>		Matériel et mobil	de bureau ier informatique			LB	6 449	LC		LD	7 546
DÉCLARANT		Emballa divers*	ges récupérables et			LE		LF		LG	
Ç			ons corporelles en cours			LH		LI		LJ	
DE		Avances et a	comptes			LK		LL		LM	
LE			T		TOTAL III	+	6 449	Lo		LP	7 546
PAR		Dontinimation	s évaluées par mise en équival		TOTALIII	8G	0 115	8M		8T	7 540
	"		<u> </u>	ence		+		-		1	
ER	ÈRE	Autres partic				8U	666 846	8V		8W	20 000
RV	FINANCIÈRE	Autres titres	immobilisés			1P		1R		1S	
SEI	Ē	Prêts et autre	es immobilisations financières			1T	7 110	1U		1V	8 200
CONSERVER					TOTAL IV	LQ	673 956	LR		LS	28 200
			TOTAL GÉN	ÉRAL	L(I + II + III + IV)	ØG	684 770	ØН		ØJ	36 586
_										Pá	évaluation légale* ou évaluation
ΞA	,	CARRER	DO CODE IGA ELONG		Diı	minu			Valeur brute des	I	
	(	CADRE B	IMMOBILISATIONS	pa	r virement de poste à poste				immobilisations à la fin de l'exercice	KCC	par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	٠.	Frais d'établi	ssement TOTALI	pa IN	r virement de poste		cessions à des tiers ou mises res service ou résultant d'une mise en équivalence	DØ	immobilisations à la fin de l'exercice	D7	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobi-
	٠.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste	ssement TOTAL I	IN	r virement de poste à poste	pai ho		DØ LW	immobilisations à la fin de l'exercice	D7	par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres postes incorporelles	ssement TOTAL I spement s d'immobilisations	IN IO	r virement de poste à poste	par ho CØ LV		LW	immobilisations à la fin de l'exercice	D7	par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
EXEMPLAIRE A	٠.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste	ssement TOTAL I s d'immobilisations TOTAL II	IN IO IP	r virement de poste à poste	cø Lv Lx		LW	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ	par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles	ssement ppement TOTAL I s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre	IN IO IP IQ	r virement de poste à poste	CØ LV LX MA		LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC	par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles	ssement ppement TOTAL I s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre  Sur sol d'autrui	IN IO IP IQ IR	r virement de poste à poste	Pan ho CØ LV LX MA MD		LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF	par mise en équivalence  Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles Terrains Constructions	ssement ppement s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions	IN IO IP IQ IR IS	r virement de poste à poste	CØ LV LX MA		LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
	INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles Terrains Constructions	ssement ppement  s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els	IN IO IP IQ IR	r virement de poste à poste	Pan ho CØ LV LX MA MD		LW LY MB	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
EXEMPLAIRE	INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles Terrains Constructions Installations lage industrie	ssement perment TOTAL I s d'immobilisations TOTAL II Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil-	IN IO IP IQ IR IS	r virement de poste à poste	LV LX MA MD		LW LY MB ME	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF MI	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
EXEMPLAIRE	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains Constructions Installations lage industrie	ssement ppement  s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outil- els	IN IO IP IQ IR IS IT	r virement de poste à poste	Pai ho		LW LY MB ME MH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF MI ML	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
EXEMPLAIRE	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles Terrains Constructions Installations lage industric Autres immobilisations	ssement ppement  s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels  Inst. gales, agencts, aménagements divers	IN IO IP IQ IR IS IT IU	r virement de poste à poste	Pau he		LW LY MB ME MH MK	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF MI ML	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains Constructions Installations lage industrie	ssement ppement s d'immobilisations s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et	IN IO IP IQ IR IS IT IU IV	r virement de poste à poste	Dan he		LW LY MB ME MH MK MN	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains Constructions Installations lage industrie Autres immobilisations corporelles	ssement ppement s d'immobilisations s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier	IN IO IP IQ IR IS IT IU IV IW	r virement de poste à poste	Pan he		LW LY MB ME MH MK MN MO MT	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles Terrains Constructions Installations lage industric Autres immobilisations corporelles Immobilisations	Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels  Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier  Emballages récupérables et divers*	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX	r virement de poste à poste	LV LX MA MD MG MJ MM MP MS MV		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains Constructions Installations lage industrie Autres immobilisations corporelles	Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels  Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier  Emballages récupérables et divers*  ons corporelles en cours  comptes	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY	r virement de poste à poste	Panhol Pa		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR NB NF	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles Terrains Constructions Installations lage industric Autres immobilisations corporelles Immobilisation Avances et a	ssement ppement s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers*  ons corporelles en cours comptes  TOTAL III	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY	r virement de poste à poste	Panhol Pa		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205  13 995	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste incorporelles Terrains Constructions Installations lage industric Autres immobilisations corporelles Immobilisations Avances et a Participation mise en équi	ssement ppement s d'immobilisations s d'immobilisations TOTAL II  Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers* ons corporelles en cours comptes  TOTAL III s évaluées par valence	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ	r virement de poste à poste	Panhol Pa		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205  13 995	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MV MX NB NF NI	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains  Constructions  Installations lage industrie Autres immobilisations corporelles  Immobilisations Avances et a  Participation mise en équi	Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers* ons corporelles en cours comptes  TOTAL III s évaluées par valence ipations	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ IØ	r virement de poste à poste	Panhol Pa		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205  13 995	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR NO NF NI ØW	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains  Constructions  Installations lage industric Autres immobilisations corporelles  Immobilisations Avances et a  Participation mise en équi Autres partic Autres titres	Ssement ppement  s d'immobilisations  TOTAL II  Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels  Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier  Emballages récupérables et divers*  ons corporelles en cours  comptes  TOTAL III  s évaluées par valence ipations immobilisés	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ IØ II	r virement de poste à poste	Panhol Pa		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205  13 995	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MV MX NB NF NI	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
EXEMPLAIRE	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains  Constructions  Installations lage industric Autres immobilisations corporelles  Immobilisations Avances et a  Participation mise en équi Autres partic Autres titres	Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers* ons corporelles en cours comptes  TOTAL III s évaluées par valence ipations	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY NC IY IZ IØ II	r virement de poste à poste	Panhol Pa		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205  13 995	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR NO NF NI ØW	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4
Février 2015 <b>EXEMPLAIRE</b>	CORPORELLES INCORP.	Frais d'établi et de dévelop Autres poste: incorporelles Terrains  Constructions  Installations lage industric Autres immobilisations corporelles  Immobilisations Avances et a  Participation mise en équi Autres partic Autres titres	Ssement ppement  s d'immobilisations  TOTAL II  Sur sol propre  Sur sol d'autrui  Inst. gales, agencts et am. des constructions techniques, matériel et outilels  Inst. gales, agencts, aménagements divers  Matériel de transport  Matériel de bureau et informatique, mobilier  Emballages récupérables et divers*  ons corporelles en cours  comptes  TOTAL III  s évaluées par valence ipations immobilisés	IN IO IO IP IQ IR IS IT IU IV IW IX MY IZ IØ II	r virement de poste à poste	Panhol Pa		LW LY MB ME MH MK MN MQ MT MW NA NE NH M7 ØY	immobilisations à la fin de l'exercice  3  5 205  13 995  13 995  686 846  15 310	D7 1X LZ MC MF MI ML MO MR MU MX NB NF NI ØW	par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice  4

Informatiques Comptables



Néant Désignation de l'entreprise SCEMI SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES **CADRE A** (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) Diminutions: amortissements Montant des amortissements Augmentations: dotations Montant des amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES au début de l'exercice de l'exercice à la fin de l'exercice Frais d'établissement et de développement CY EL EM EN TOTAL I Autres immobilisations PE PF PG PH 4 292 624 4 916 TOTAL II Terrains PΙ P.I PK PLSur sol propre PM PN PO PO PR PT PI. Constructions Sur sol d'autrui PS Inst. générales, agencements et PX aménagements des constructions Installations techniques, matériel et P7. OA OB OC A CONSERVER PAR LE DÉCL outillage industriels Inst. générales, agencements, QD QΕ OF OG aménagements divers Autres Matériel de transport QH QI QJ QK nmobilisations Matériel de bureau et OI OM ON 00 4 774 1 921 6 695 informatique, mobilier corporelles Emballages récupérables OF OT OR OS et divers TOTAL III QU 4 774 QV 1 921 QV QX 6 695 TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 9 066 ØP 2 545 ØQ ØR 11 611 **CADRE B** VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES DOTATIONS REPRISES Mouvement net des Immobilisations amortissements Colonne 1 Colonne 3 Colonne 4 Colonne 6 amortissables EXEMPLAIRE Colonne 2 Colonne 5 Amortissement fiscal Différentiel de durée Amortissement fiscal Différentiel de durée à la fin de l'exercice Mode dégressif Mode dégressif exceptionnel exceptionnel Frais établissements M9 N<sub>1</sub> N<sub>2</sub> N3 N4N5 N6 TOTAL I Autres immob. incor-N8 P6 P7 Р8 **P**9 Q1 porelles TOTAL II Q2 Q3 Q4 Q5 Q6 Q7 Q8 Terrains R3 R5 Sur sol propre 09 R1 R2 R4 **R6** Constructions Sur sol d'autrui R7 R8 R9 S1 S2 **S3** S4 Inst. gales, agenc **S**5 **S6 S7 S8** S9 Т1 Т2 et am. des const Inst. techniques Т3 Т5 Т6 T7 Т8 Т9 **T4** mat. et outillage Inst. gales, agenc U1 U5 U2 U3 U4 U7 U6 am. divers Matériel de V2 V3 T I S TIQ V1  $V_4$ V5 201 transport Février Mat. bureau et V6 V7 V8 V9 W1 W2 W3 inform. mobilier Emballages W6 W8 wg W5 **X1** récup. et divers TOTAL III **X2 X3** X4 X5 X7 **X8 X6** rais d'acquisition de itres de participation NL NM NO TOTAL IV Total général NQ NT NV NR NS NU (I + II + III + IV)Total général non ventile Total général non ventilé Total général non ventilé NY ΝZ (NP + NQ + NR)(NS + NT + NU)(NW - NY) CADRE C Editions MOUVEMENTS DE L'EXERCICE Montant net au début Dotations de l'exercice Montant net à la Augmentations AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES fin de l'exercice de l'exercice aux amortissements SUR PLUSIEURS EXERCICES\* 7.9 Frais d'émission d'emprunt à étaler 7.8 SR Primes de remboursement des obligations

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

du Code général des impôts)

**(7** 

Désignation de l'entreprise SCEMI Néant AUGMENTATIONS: DIMINUTIONS: Montant au début Montant à la fin de l'exercice Nature des provisions de l'exercice Dotations de l'exercice Reprises de l'exercice Provisions pour reconstitution des ТВ 1зт TA TC gisements miniers et pétroliers 3 Provisions pour investissement 3U TE TD TF (art. 237 bis A-II) \* Provisions pour hausse des prix (1)\* l3V TG ТН ΤI réalementées 3X TM TN TO Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles lD3 D4  $D_5$ D6 de 30 % Provisions fiscales pour implantations à IΑ ΙB IC ID l'étranger constituées avant le 1.1.1992\* EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Provisions fiscales pour implantations à ΙE IF IG ΙH l'étranger constituées après le 1.1.1992\* Provisions pour prêts d'installation lтк ht. Iм lt.t (art. 39 quinquies H du CGI) 3Y ТP ΤQ TR Autres provisions réglementées (1) TU TOTAL I 3**Z** ТТ 4B **4**C 4D Provisions pour litiges Provisions pour garanties données 4F 4F **4**G 4H aux clients Provisions pour pertes sur marchés à 4J 4K 4L 4M terme 4P 4R **4**S Provisions pour amendes et pénalités **4**T 411 4W Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions et obliga-4X **4Z** tions similaires 5B 5D Provisions pour impôts (1) Provisions pour renouvellement des 5F 5H 5J 5K immobilisations\* Provisions pour gros entretien ΙEΟ EP EO ER et grandes révisions Provisions pour charges sociales et 5R **|5**T 5U 58 fiscales sur congés à payer\* Autres provisions pour risques et charges (1) TOTAL II 5Z TX 6R incorporelles 6A 6C 6D 6E 6F 6G 6H corporelles dépréciation sur - titres mis Ø2 Ø4 en équivalence immobilisations 9U titres de participation pour ( autres immobilisa-Ø6 **ด**ว Ø8 Ø tions financières(1)\* Février 2015 6P 6R 6S Sur stocks et en cours Sur comptes clients 6T 138 087 6U 10 611 127 476 Autres provisions pour 6X 67 7A Editions Informatiques Comptables dépréciation (1)\* Ιτz TOTAL III | 7B ТΥ UA 138 087 10 611 127 476 TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III) 7C 138 087 UB UC 10 611 UD 127 476 - d'exploitation UE UF 10 611 Dont dotations UH UG financières et reprises UK - exceptionnelles lUJ Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

<sup>(1)</sup> à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

### ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\*

DGFiP N° 2057 2015

		dı	i Code general des impots).										
	Dé	ésignation de l'en	treprise : SCEMI										Néant *
		CADRE A	ÉTAT DES CRÉANC	ES			Mo	ntant brut			A 1 an au plus 2		A plus d'un an
	1. 411	Créances rattac	chées à des participations			UL		1		UM	2	UN	3
	L'ACTIF IOBILISÉ	Prêts (1) (2)	1 1			UP				UR		US	
	DE L'		ı						21.0	┨	15 210	1	
	_		lisations financières			UT		15	310	UV	15 310	UW	
		Clients douteux	x ou litigieux			VA							
		Autres créance				UX		851	746		851 746		
		Créance représents prêtés ou remis en				<b>Z</b> 1							
	ANT	Personnel et co	mptes rattachés			UY							
	CIRCULANT	Sécurité sociale	e et autres organismes sociaux			υz							
L	F		Impôts sur les bénéfices			VM							
DÉCLARANT	DE L'ACTIF	État et autres	Taxe sur la valeur ajoutée			VB		16	844		16 844		
R	DE	collectivités	3	'17-		VN			011		10 011		
Ļ		publiques	Autres impôts, taxes et versements assis	mnes	<b>S</b>								
ÉC			Divers			VP							
Q =		Groupe et assoc	ciés (2) rs (dont créances relatives à des opération			VC		53	351		53 351		
77		de pension de t		ns		VR			69		69		
PAR LE		Charges consta	tées d'avance			vs							
					TOTAUX	VT		937	321	VU	937 321	vv	
CONSERVER		Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
ER	RENVOIS	(1) des	- Remboursements obtenus en cours d'e	xerc	ice	VE							
NS!	RE	(2) Prêts et av	ances consentis aux associés (personnes			VF		53	351				
Ö		CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Pilys	Montant	ш			l an au p	lus	A plus d'1 an et 5 ans au	plus	A plus de 5 ans
A				-x-	1				2		3		4
			res convertibles (1)	7Y									
AIRE		tres emprunts ob	ligataires (1)	7Z									
7	EIII	auprès des	à 1 an maximum à l'origine	VG									
EM		tablissements de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1	L42	523		63	57	6 78 9	47	
EXEMI	Em	prunts et dettes f	financières divers (1) (2)	8A									
1	Fou	ırnisseurs et com	nptes rattachés	8B	1	L03	797		103	79	7		
	Pers	sonnel et compte	es rattachés	8C			812			81			
			utres organismes sociaux	8D			128			12			
15		Journal of a	Impôts sur les bénéfices	8E			934			93			
Février 2015		Etat et											
évrie		autres	Taxe sur la valeur ajoutée	vw	]	L38	931		138	93	1		
		collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
table			Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		4	944		4	94	4		
Comptables	Det	tes sur immobili	sations et comptes rattachés	8J									
	Gro	oupe et associés (	(2)	VI		13	696		13	69	6		
Informatiques		tres dettes (dont frations de pension	dettes relatives à des	8K		10	551		10	55	1		
orm	Det	te représentative	de titres empruntés	<b>Z2</b>									
ıs In		remis en garantie duits constatés d		8L		10	127		10	12	7		
Editions I	110	Gara Constates (	TOTAUX	$\vdash$	_			vz				4 17	
	S			1		003	443	Mon		divers	6 78 9 emprunts et dettes contrac-		<b>777</b>
°2057	RENVOIS	(1)	souscrits en cours d'exercice	VJ				(2) tés a	uprès des	s assoc	ciés personnes physiques		VL
١,٠	Ж	Emprunts	remboursés en cours d'exercice	IVK	l	63	158	I * Des exi	plication	s cond	cernant cette rubrique sont	donn	iées dans la notice n° 2032.

_	du Coo	le général des impôts)													
	Г	Désignation de l'entreprise :	SCEMI			Fo	rmulaire déposé au titr	re de l'IR	ET		Néa	ınt 🔲 *	3	Exercice N, clos	
	-	I. RÉINTÉGRATION	S				BÉNÉFIC	CE COMI	PTABI	E DE L'	EXI	ERCICE	WA	382	824
f		(	de l'exploitant ou	des	associés								WB		
		Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de son conjoint			mo	oins part déductible	*			à ré	intégrer :	wc		
	an Sal	Avantages personnels non déduct		WD			nortissements excéden			C.G.I.)	WE		XE		
	n admises en résultat fisca	amortissements à porter ligne ci-c		WD		+	autres amortissements xe sur les voitures part				WE		AE		
	nor du	Autres charges et dépenses somp (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		soc	ciétés (entreprises à l'Is	S)		•. •	WG				
	Charges éduction	Provisions et charges à payer déductibles (cf. tableau 2058		WI		no	narges à payer liées on coopératifs non d	a des etat léductible	s et teri s (cf. 20	1617-BIS)	XX		xw		
	Charg déducti	Amendes et pénalités		WJ			narges financières (a				XZ				
		Réintégrations prévues à l'art	ticle 155 du CGI*										XY		
Ž		Impôt sur les sociétés (cf. pag	ge 9 de la notice 20	32)									17	164	372
DÉCLARANT	Quote	de personnes ou un GIE a l'article 209 B du CGI								К7					
Ā	ION ET RÉES	Moins-values ( - imposées au taux de 15 % ou de 19 %									18				
$\overline{\zeta}$	IPOSIT IERS E DIFFÉI	2										ZN			
- 1	S D'IN TICUI	Indicate   Continuous   Conti										WN			
7	REGIME PAF IMPOSIT	cours d'exerci	ces antérieurs*	s au	- Plus-va	lues	s soumises au régim	ne des fusi	ons				wo		
PAR	<u> </u>		s sur OPCVM* (ent	repr	- U								XR		
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)  Intérêts excédentaires (art 39-1-3 ° et 212 du C.G.I.) SU  Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW										wQ	<u> </u>	145	
CONSERVER	Réinte détaill	égrations diverses à ler sur feuillet séparé DONT*	Déficits étrangers	anté	rieurement CV		Quote	e-part de 12	% des	M8			,"Q	_	143
<u>&amp;</u>			déduit par les PM	E (ar	t. 209C)   SA		plus-v	alues à tau	x zéro	WIO	T.	OTAL I		FF.6	241
SE		II. DÉDUCTIONS					DEDA	EE COM	OT A DI	EDEL	_		WR	556	341
<u>Ş</u>							PERI	TE COMI	PIABL	E DE L	EXI	ERCICE	WS		
-		-part dans les pertes subies pa											WT		
٦.	Provisi	ons et charges à payer non déduct					<u> </u>			au 2058-B,	cadr	e III)	WU		
<b>IPLAIRE</b>		\ <del></del>	sées au taux de 15 %		6 % pour les entrep	rise	s soumises à l'impôt	t sur le re	venu)				wv		
7	ion		sées au taux de 0 %										WH		
Z	osition	nettes a - impos	sées au taux de 19 %	6									WP		
EXE	d'imp et imp èrées	long terme - imput	tées sur les moins-v	alues	nettes à long term	ne an	ntérieures						ww		
7	Regimes d'impositi particuliers et imposit différées	- imput	tées sur les déficits	antéi	ieurs								XB		
i	หeg วarticเ	Autres plus-values imposées	au taux de 19 %										<b>I6</b>		
		Fraction des plus-values nette			*								wz		
		Régime des sociétés mères et Produit net des actions et par			uote-part de frais e Éduire des produits		arges restant impos s de participation	sable à	2A				XA	38	760
2		Déduction autorisée au titre d	des investissements	réal	sés dans les collec	tivit	és d'Outre-mer*.						ZY		
Février 2015	_	Majoration d'amortissement*	*										XD		
évrie	Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	К9		eprises nouvelles	L2		eunes entreprise art. 44 sexies A		es L5			XF		
	d'inc	Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		étés d'investissement obilier cotée (art. 208C)	КЗ	Zo	ones de restruc défense (44 te	turation de	PA					
aple		Zone franche urbaine	øv	Bass	in d'emploi à redynamiser 44 duodecies)	IF	Zo	one franche d'a	ctivité	XC					
omp		(art. 44 octies et octies A)			es de revitalisation rurale	es (44				PC					
es C			s sur OPCVM* (ent			-	<u>*                                    </u>						XS		
atiqu	Déduc	tions diverses à détailler sur feu		· · I				éance dégagée		ZI		)	XG	3	498
lorm.		III. RÉSULTAT FISC					rep	oort en arrière	de déficit		Т	OTAL II	XH		258
Editions Informatiques Comptables					( bénéfice	(I n	noins II)		XI			083		12	
ditio	Résu	ltat fiscal avant imputation de	es déficits reportable	es:	déficit (I						7	000	ХJ		
	Défici	t de l'exercice reporté en arriè	ore (entranricae à 190	3)*	( deficit (i	111	······ 1/		ZL				123-0		
φ.		ts antérieurs imputés sur les re			trenrises à ITC\*								XL		
۲			ÉFICE (ligne XN)			nort	able en avant (ligne	2 XO)	XN .		11	083	XO		

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

### **10**

#### DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Γ	Désign	nation de l'entreprise SCEMI						Néant	*
h	٠	SUIVI DES DÉFICITS							
F		restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4			
Н						K5			
Н		simputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				$\vdash$			
ᅪ		reportables (différence K4 - K5)				K6			
रे⊢		de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ			
₹⊢		es déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			0.0000000000000000000000000000000000000	YK			
וֹלֵי		NDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHA ntant déductible correspondant aux droits acquis par les salarie		ALE	S CORRESPONDA	т т			
3 -	sou	s le régime de l'article 39-1. 1 e bis Al. 1 er du CGI, dotations d	e l'exercice			ZT		29	023
<u> </u>	II. F	PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON I	DEDUCTIBLES POUR L'ASS	SIET	TE DE L'IMPOT	_			
¥ -	Inde	(à détailler sur feuillet séparé) emnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales corres	mondontos non dódustiblos	<u> </u>	Dotations de l'exercice	<u> </u>	Reprises si	ur l'exer	cice
- 1		r les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° <i>bis</i>		ZV		zw			
<u>ו</u>	Provi	sions pour risques et charges*							
۲ ا				8X		8Y			
Š				8Z		9A			
スロペカロス 				9B		9C			
<b>T</b>	Provi	sions pour dépréciation*							
בו ב				9D		9E			
71				9F		9G			
				9Н		9Ј			
Ĭ	Charg	ges à payer							
IJ				9K		9L			
				9М		9N			
r				9P		9R			
				9S		9T			
٦		TOTAUX (YN	= ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO			
102			rter au tableau 2058-A :				•		
evile		а геро	rter au tableau 2056-A :		ligne WI		lig	ne WU	
L S D									
- Diab		CONSÉQUENCES DE LA MÉ	THODE PAR COMPOSA	NT	S (art.237 septies d	lu C			
		Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	$\perp$	Imputations		Montar fin de l'		
		-	L1						
]   Ia									
	ENT	REPRISES DE TRANSPORT INSCRITES A	U REGISTRE DES TRANS	POR	RTS		VII		1 ]

art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

du Code général des impôts)

#### TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2015

	Désignation de l'entreprise SCEMI									_ Néant	*	
			Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØС			Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB ZD		288	083
	00	3	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	288 083	IONS	Dividendes		ZE			
	ODICINES					AFFECTATIONS	Autres répartitions		ZF			
			Prélèvements sur les réserves	ØE		AFF	Report à nouveau		ZG			
			TOTAL I	ØF	288 083		(N.B. Le total I doit néce	ssairement être égal au total II)  TOTAL II	ZH		288	083
			D	ISTRI	IBUTIONS (A	Articl	e 235 <i>ter</i> ZCA)	1011.1511				
5	M	Ionta	nt total des sommes distribuées devant donner lieu au paieme	ent de la	a contribution pr	évue à	l'article 235 ter ZCA	au titre de l'exercice	XV	r		
DÉCLARANT		REI	NSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N	:
Z	Į.	218	- Engagements de crédit-bail mobilier		( précisez le pri en crédit bail	ix de re	vient des biens pris	]7	YQ			
ÉC	SENDMEDADING	CEME	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR			
ED	VUL	ENGA	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS			
4			- Sous-traitance						YT		1 303	427
PAR		CHARGES	- Locations, charges locatives et de copropriété		( dont montant en location po	des loy	vers des biens pris durée > 6 mois	J8 <b>48 128</b>	XQ	)	114	308
			- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	ſ		
SVE	ES	ATS E	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétro	cession	ns)				ss		61	664
CONSERVER	DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET EXTERNES	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	,		
Š	ILS DE	AUTRE	- Autres comptes		( dont cotisatio tions syndical	ns vers	ées aux organisa- ofessionnelles	ES	ST		92	686
AC	DÉTA	,	Total du poste corresp	ondant	à la ligne FW du	ı table	nu n° 2052		ZJ		1 572	084
וי		ΞŢ	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	V	5	593
AIF		IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(de	ont taxe intérieure	sur les <sub>l</sub>	produits pétroliers	ZS	9Z		7	197
EXEMPLAIRE		M.,	Total du compte corre	spondaı	nt à la ligne FX o	du tabl	eau n° 2052		YX		12	790
EN	<	ţ	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	-	383	578
ũ	AVT	?	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours services ne constituant pas des immobilisations	de l'exe	ercice au titre de	s biens	et		YZ		50	628
			- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annue DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *	elle sous	scrite au titre des	salair	es		ØE	3	344	382
	0	2	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt le régime simplifié d'imposition*	lors de l	la première option	on pou	r		øs	,		
	DIVEDS	OI VEN	- Effectif moyen du personnel* ( dont : apprentis :	ha	andicapés):				YP		7	
			- Effectif affecté à l'activité artisanale						RL			
315			- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison de à la disposition de la société*	es somn	nes mises				ZK		2.15	5 %
Février 2015			- Numéro de centre de gestion agréé * XI	P				articipations : (Liste au 20 t. 38 II de l'ann. III au CG			Si oui cocher 1 Sinon 0	R
Fév			Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		Plus-values à	15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL			
selc	DE	* (1)			Plus-values à	19 %	JM	Imputations	JC			
iques Comptables	RÉGIME DE	ROUP	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à	15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO			
s Cor	RÉ	U			Plus-values à	19 %	JP	Imputations	JF			
ique			Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET	Γ de la s	ociété mère du groupe	JJ J				

<sup>(1)</sup> Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

### 2 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2015

du code général des impôts).  $\mathbf{x}$ Désignation de l'entreprise : SCEMI Néant A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE Autres Amortissements pratiqués Nature et date d'acquisition des éléments cédés\* Valeur d'origine\* Valeur nette réévaluée\* Valeur résiduelle en franchise d'impôt amortissements\* (2) (3) (4) (5) (6) 2 3 4 5 EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT 6 8 9 10 11 12 Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \* **B** - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES Prix de vente Montant global de la plus-value Court terme Long terme Plus-values (10)taxables à 19 % ou de la moins-value 19 % 15 % 0 % 7 8 9 11 ou 16 % 2 3 4 I - Immobilisations 5 6 7 8 9 10 11 Editions Informatiques Comptables Février 2015 12 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux 13 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments 14 cédés Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée
Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans Autres éléments 16 17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-18 values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres 19 relevant du régime des plus ou moins-values à long terme Divers (détail à donner sur une note annexe)\* CADRE A: plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) 9 N°2059-A CADRE B: plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ① (B) (A) (C) (ventilation par taux) CADRE C: autres plus-values taxables à 19 % 11

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

<sup>(1)</sup> Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

/	_
/1	2)
\L	<b>J</b>

#### AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2015

	Désignation de l'entre	prise : <b>SCEMI</b>				Formula	ire déposé au titre de l'IR	EU		Néant	<b>X</b> *
	(à	A ÉLÉMENTS AS l'exclusion des plus-values de fusi		TIS AU RÉGIME FISCAL t l'imposition est prise en ch							
	,	Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montani antérieurem réintégre	t nent	Montant compris dans le résultat de l'exercice		r	Montant estant à intégrer	
		Imposition répartie		reansees.	remiego	e .	de rexercice		16	miegiei	
	Plus-values réalisées	sur 3 ans (entreprises à l'IR)									
	au cours de	sur 10 ans									
	l'exercice	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater C	) CGI)								
		TO	TAL 1								
<u> </u>		Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant an rieurement réi		Montant rapporté au résultat de l'exercice			ntant rest réintégre	
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT		sur 3 ans au titre de	N - 1								
ΪΑ			N - 2								
DÉC			N - 1 N - 2								
ΤE	Plus-values réalisées		N - 3					T			
R	au cours des	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 4					$^{\dagger}$			
7	exercices antérieurs	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 5								
ŒR			N - 6								
R		_	N - 7								
VSE			N - 8								
Ś			N - 9					T			
A		TO	TAL 2								
IRE		B PLUS-VALUES RÉINTÉG	RÉES	DANS LES RÉSULTATS I	DES SOCIÉTÉS B	ÉNÉFIC	IAIRES DES APPORTS				
LA	Cette rubric	que ne comprend pas les plus-valu							t.		
MP	Plus-values of (personnes n	de fusion, d'apport partiel ou de sciss norales soumises à l'impôt sur les so	sion ciétés se	eulement)			Plus-values d'apport à une : professionnelle exercée à ti				ociétés)
EXE	Origin des i	ne des plus-values et date fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant an rieurement réi		Montant rapporté au résultat de l'exercice			ntant rest réintégre	
201											
évrier											
lesF											
nptab											
s Cor											
igue											
Editions Informatiques Comptables Février 2015											
ıs Inf											
dition											
N° 2059-B								$\perp$			
N°2C		TO	ΓAL								

du Code général des impôts).

ì	CHILLS	DES
•/	i Suivi	DES

S MOINS-VALUES A LONG TERME DGFiP N° 2059-C 2015

Désignation de l'entreprise : <b>SCEMI</b>		Né	éant 🛭	K '
_	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 10 ou 16 % 2.			
Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) • *.			
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) *			

#### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur le long terme de imposa à 16	l'exercice bles	Solde moins-v à 16	alues
1		2	3	)	4	
Moins-values nettes	N					
	N - 1					
	N - 2					
Moins-values nettes à long terme	N - 3					
subies au cours des	N - 4					
dix exercices antérieurs	N - 5					
(montants restant à	N - 6					
déduire à la clôture du	N - 7					
dernier exercice)	N - 8					
	N - 9					
	N -10					
II - SUIVI DE	ES MOIN	IS-VALUES À LONG TERME	DES ENTREPRISES	S SOUMISES À L	'IMPÔT SUR LES	SOCIÉTÉS <sup>,</sup>
				Imputations		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

E	Origine			Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat	Solde des moins-values
			À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup>	de l'exercice	à reporter
	1		2	3	4	5	6	7
015	Moins-values nettes	N						
Février 2015		N - 1						
Févi		N - 2						
ples	Moins-values nettes à long terme	N - 3						
Editions Informatiques Comptables	à long terme subies au cours des dix exercices	N - 4						
es Cc	antérieurs (montants	N - 5						
atiqu	restant à déduire à la clôture du	N - 6						
nform	dernier exercice)	N - 7						
ons Ir		N - 8						
Editic		N - 9						
ပု		N -10						

<sup>(1)</sup> Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

général des Impôts)

## RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D2015

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

DÉCLARANT	Désignation de l'ent	treprise : <b>SCE</b>	MI							Néant X *
ΊΖ	I SITU	JATION DU	COMPTE AFFECTÉ A L'	ENR	REGISTREMENT	Γ DE LA RÉ	ÉSERVE SPÉCIALE	POUR I	'EXERC	ICE N
<u>E</u>					So	us-comptes de	la réserve spéciale des p	lus-values	à long terme	e
ΤE					taxées à 10 %	taxées à 15	% taxées à 18 %	taxées	à 19 %	taxées à 25 %
PAR	Montant de la réser à la clôture de l'exer	rcice précédent	<u> </u>	1						
	Réserves figurant a au cours de l'exerci	u bilan des soci ce	étés absorbées	2						
RV			TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
CONSERVER	Prélèvements opérés	( - donnant lieu d'impôt sur l	à complément es sociétés	4						
- 1		- ne donnant j d'impôt sur l	pas lieu à complément es sociétés	5						
RE A		ТОТ	AL (lignes 4 et 5)	6						
LAIRE	Montant de la réser à la clôture de l'exer	ve spéciale rcice	(ligne 3 - ligne 6)	7						
EXEMPL	II RÉSERVE S	PÉCIALE D	ES PROVISIONS POUR F	LUC	CTUATION DES	COURS* (5	<sup>5e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'a	art. 39-1-	5e du CG	I)
XE	montant de la r	réserve	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de		mo	ontants prélevé	s sur la réserve		montant	de la réserve
4	à l'ouverture de l	l'exercice	l'année		donnant li à complément d'in		ne donnant pas lie à complément d'impé		à la clôtu	re de l'exercice  5
ier 2015										

N°2059-D Editions Informatiques Comptables Février 2015

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice  $n^{\circ}$  2032

Formulaire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)

16

### DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

	Désignation de l'entreprise : SCEMI			Néan	t [	]*
	Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en not	mbre o	le mois	1	2	
	I - Production de l'entreprise					
	Ventes de marchandises	OA				
	Production vendue - Biens	ОВ				
	Production vendue - Services	OC		2 54	0	03
	Production stockée	OD				
<b>–</b>	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
`}	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF				
DÉCLARANT	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ОН		:	L 2	70
7	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		10	3	14
ÉC	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	ОК				
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
<b>77</b>	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
8	TOTAL 1	ОМ		2 55	L 5	87
PAR	II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
2	Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON				
CONSERVER	Variation de stocks (marchandises)	00				
EF	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP				
S	Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ				
Ö	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR		1 47	3 5	55
A	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre					0
	d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
K	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
7	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	ow		:	L 0	18
EXEMPLAIRE	Abandons de créances à caractère commercial	ox				
Ä	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY				
<b>W</b>	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs) T.I. P.P.	OZ				
	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre	09				
	d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	<u> </u>				
	TOTAL 2	OJ		1 47	1 5	73
ples	III - Valeur ajoutée produite					
Comptables	Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG		1 07	7 0	14
, Co	IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
dues	Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA		1 07	7 0	14
Editions Informatiques	Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors complét ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE	er le c	adre			
s Info	MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE FV X					
ition	Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		2 54	0	03
ы	Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 5 GZ 3 1 /	1	2 /	2 0	1	5
-	Période de référence         GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 5 GZ 3 1 /           Date de cessation         HR / 7	1	4 /	2 0	+	
+	Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisatio	n et d	e réassi	urance		
	de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée re comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).	essor				
	<ol> <li>Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la product immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.</li> </ol>	ion				
	* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.					



(.)	TION DU CAPITAL SOCIAL
(17) COMPAGE	TION DITCADITAL COCIAL
ULD COMPOSI	TION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N	2039-F	2015

1	(1)	
1	Néant	*

	EXERCICE CLOS LE $\begin{vmatrix} 3 & 1 & 1 & 2 & 2 & 0 & 1 & 5 \end{vmatrix}$ $\begin{vmatrix} 1 & 2 & 2 & 0 & 1 & 5 \end{vmatrix}$ $\begin{vmatrix} 1 & 2 & 2 & 0 & 1 & 5 \end{vmatrix}$ $\begin{vmatrix} 1 & 2 & 2 & 0 & 1 & 5 \end{vmatrix}$
	DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCEMI
	ADRESSE (voie) 9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC
RANT	CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE BILLANCOURT
₹	Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3
DÉCL	Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2142 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1051
	I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
LE	Forme juridique Dénomination
PAR	N° SIREN (si société établie en France)
RI	Adresse: N° Voie
NE	Code Postal Commune Pays
CONSERVER	Forme juridique Dénomination
ON	N° SIREN (si société établie en France)
C	Adresse: N° Voie
AIRE A	Code Postal Commune Pays
[AI	Forme juridique Dénomination
EXEMPL	N° SIREN (si société établie en France)
KE	Adresse: N° Voie
$E_{\lambda}$	Code Postal Commune Pays
	Forme juridique Dénomination
	N° SIREN (si société établie en France)
	Adresse: N° Voie
Février 2015	Code Postal Commune Pays
Févrie	II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
se	Titre (2) M Nom patronymique LEMAIRE Prénom(s) ALEXANDRE
nptable	Nom marital % de détention 43,83 Nb de parts ou actions 461000.0
s Con	Naissance : Date 27051976 N° Département 72 Commune SABLE Pays FRANCE
natique	Adresse: N° Voie LE MOULIN
Inform	Code Postal 72350 Commune POILLE SUR VEGRE Pays FRANCE
Editions Informatiques Comptables	Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
	Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
N° 2059-F	Naissance : Date N° Département Commune Pays
Š 2	Adresse: N° Voie
	Code Postal Commune Pays

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Février 2015

Editions Informatiques Comptables

N° 2059-G

Adresse:

Forme juridique

Forme juridique

Adresse:

Code Postal

N° SIREN (si société établie en France)

Code Postal

N° SIREN (si société établie en France)

		11625 * 15	<b>a</b>					DGFi	P N° 2059-G2015			
	Formulaire obligatoi (art. 38 de l'ann. III au 0		18			TICIPATION		1	(1)			
	N° de dépôt					le personnes de dre t au moins 10 % di			1 Néant *			
	EXERCICE CLOS LE 3   1   1   2   2   0   1   5   N°SIRET 4   4   9   2   0   7   1   3   3   0   0   0   3   3											
	DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SCEMI											
	ADRESSE (voie) 9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC											
	CODE POSTAL	92100		VI	LLE BOUL	OGNE BILLANC	OURT					
	NOMBRE TOTAL	NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 6										
$\boldsymbol{L}$	Forme juridique	SARL	I	Dénomination	ANKOAY CON	SULTING						
SAN	N° SIREN (si soci	iété établie en France)						% de détention	34,00			
[A]	Adresse : N°		Voie LOI	A 89 AKANY	SAMBATRA							
DÉCLARANT	Cod	de Postal 102	C	ommune ANTAI	NANARIVO		Pays	MADAGASCAR				
LEI	1	SARL		Dénomination [	MADA CONTA	CTS						
,	`I	iété établie en France)						% de détention	50,00			
PAR	Adresse: N°		Voie ZI	FORELLO								
SERVER	Cod	de Postal 102	C	ommune ANTAI	NANARIVO		Pays	MADAGASCAR				
SEK	Forme juridique	SARL	I	Dénomination	SOGEC DATA							
CON	N° SIREN (si soci	iété établie en France)						% de détention	30,00			
4 C	Adresse: N°		Voie									
AIRE	Cod	de Postal	C	ommune			Pays	FRANCE				
		SA	I	Dénomination	STEFI							
EXEMPL	N° SIREN (si soci	iété établie en France)						% de détention	100,00			
XE	Adresse: N°		Voie 11	rue Baudin								
E	· I	de Postal 94200	C	ommune IVRY	SUR SEINE		Pays	FRANCE				
	Forme juridique	SARL	I	Dénomination	VALUE DATA	SERVICES						
	N° SIREN (si soci	iété établie en France)						% de détention	100,00			
	Adresse: N°	ZI	Voie FOR	RELLO - TANJ	OMBATO							
	Cod	de Postal 101	C	ommune ANTAI	NANARIVO		Pays	MADAGASCAR				
	Forme juridique	SARL	I	Dénomination	VALUE IT							
	N° SIREN (si soci	iété établie en France)						% de détention	71,00			

Commune Pays Code Postal (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

FRANCE

% de détention

% de détention

Pays

Pays

Voie

Voie

Voie

Commune

Commune

Dénomination

Dénomination



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES N° 2067 (2015)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

### RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **2015** ou exercice

du 01012015 Désignation de l'entreprise \_SCEMI Adresse 9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT an 31122015 A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 🕕 ADRESSE COMPLÈTE NOM. PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ LEMAIRE ALEXANDRE 1 PDG 92100 BOULOGNE BILLANCOURT BARANOWSKA ALEXANDRE 2 RESPONSABLE COMMERCIAL WEB AOUIDA OLFA 3 DIRECTRICE COMMERCIALE 93500 PANTIN HENRAS STEPHANE RESPONSABLE COMMERCIAL 92100 BOULOGNE BILLANCOURT SAVEY ANTONIA 15 RUE EDOUARD MANET 5 DIRECTRICE DE DEVELOPPEMENT 92600 ASNIERES SUR SEINE 7 8 9 10 DÉPENSES ET CHARGES RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus) Frais de TOTAL Montant des Montant des voyages TOTAL Montant des Valeur des aux immeubles remboursements DES indemnités et aux véhicules et de rémunérations avantages en DES non affectés COLONNES de dépenses à déplacements (v. notice 6) et autres biens (v. notice **7**) allocations COLONNES de toute nature à l'exploitation nature caractère 5 à 8 (v. notice 4) diverses (v. notice 2) personnel (v. notice 5) 1 à 4 (v. notice 8) (v. notice 3) 73 826 73 826 73 826 2 73 826 73 826 73 826 3 52 525 52 525 52 525 4 44 418 44 418 44 418 5 34 341 34 341 34 341 6 7 8 9 10 278 936 278 936 278 936 \*\* TOTAUX **B-AUTRES FRAIS** 10 Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement Total C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1): Bénéfices imposables 9 Total des dépenses - de l'exercice 2015 (total col. 9 + total col. 10) 10 - de l'exercice 2015 10 278 936 514 083 - de l'exercice précédent 10 - de l'exercice précédent 10 279 753 398 785 Nom et qualité du signataire À BOULOGNE PDG Signature, LEMAIRE ALEXANDRE

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL	<b>9</b>
------------------------------------	----------

Détail des réintégrations diverses		Exercice N
IRCM MADA		9 145
	TOTAL	9 145

### 9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise <b>SCEMI</b>		
Détail des déductions diverses		Exercice N
Produit d'impôt		3 498
	TOTAL	3 498

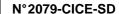




obligatoire

### REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

				Depenses engagees au titre de l'année 2014					
Désignation de l'entreprise	e s	CEMI					Néant		
Société bénéficiant du régime	fiscal des g	grouj	pes	de sociétés		Coche	r la case		
Dénomination de la société	é mère								
N° SIREN				Cocher la case X					
	CREA	NCE	S NO	ON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES					
Crédits d'impôts afférents aux v				01, 101, 101, 101, 101, 101, 101, 101,					_
Réduction d'impôt au titre des e									-
Treduction a important rate des e	питеривев	ac pr	0000	CREANCES REPORTABLES					
Réduction d'impôt en faveur du	mécénat								_
•		1-i				<del>                                     </del>			_
Crédit d'impôt pour la compétiti (Montant total [ligne 1 x 6%] + [ligne 2	1vite et 1 eii 2 <i>x 6%]x10%</i>	ipioi + lign	e 3)					3498	3
Montant total des rémunérati	ions versées	n'exc	édar	nt pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	1		5	8294	Ł
lesquelles le paiement des co	ongés et des	charg	es su	on pour les salariés des professions pour ur les indemnités de congés est mutualisé entre s de compensation prévue à l'article L.3141-30	2				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés					3				
Crédit d'impôt pour investissem	ent en Cor	se							
Crédit d'impôt en faveur de la re	echerche								
CREANC	ES NON I	REP	OR	TABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EX	KER(	CICE			
Crédit d'impôt formation des di	rigeants d'e	entrep	rise	,					
Crédit d'impôt pour le rachat d'u	ıne entrepr	ise pa	ar se	es salariés					
Crédit d'impôt famille									
Crédit d'impôt pour dépenses de	e productio	n d'o	euvi	res cinématographiques ou audiovisuelles					
Crédit d'impôt en faveur de l'app	prentissage	;							
Crédit d'impôt pour les dépense	s de prospe	ection	coı	mmerciale					
Crédit d'impôt en faveur de la p	remière acc	cessio	on à	la propriété					
Crédit d'impôt en faveur de l'agi	riculture bi	ologi	que						
Crédit d'impôt pour dépenses de	e productio	n d'o	euvi	res phonographiques					
Crédit d'impôt en faveur des ma	ûtres restau	ırateu	ırs						
Crédit d'impôt pour dépenses de audiovisuelles	e productio	ns dé	légu	uées d'oeuvre cinématographiques et					
Crédit d'impôt en faveur des mé	tiers d'art								
Crédit d'impôt en faveur des cré	ateurs de j	eux v	idéo	0					
Crédit d'impôt en faveur de l'int	éressement	t							
Crédit d'impôt sur les avances re énergétique	emboursab	les po	our 1	travaux d'amélioration de la performance					
Crédit d'impôt cinéma internation	onal								_
Crédit d'impôt prêt à taux zéro r									
Crédit d'impôt en faveur du rem	nlacement	temr	orai	ire de l'exploitant agricole					







#### **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Dépenses engagées au titre de 2014

#### CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Nouveauté : Un nouveau tableau nº2069-RCI, annexé à la déclaration de résultat, permet aux entreprises de déclarer tous leurs crédits d'impôt. Si vous déclarez le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sur l'imprimé nº2069-RCI-SD vous êtes dispensés du dépôt de la déclaration nº2079-CICE-SD. Le présent form ulaire vous permettra de calculer votre crédit et sera transmis à l'administration fiscale uniquement en cas de demande d'information.

VOUS POUVEZ TÉLÉ-DÉCLARER CE FORMULAIRE EN UTILISANT LA PROCÉDURE EDI-TDFC. POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA TÉLÉDÉCLARATION, VEUILLEZ CONSULTER LE PORTAIL FISCAL WWW.IMPOTS.GOUV.FR, RUBRIQUE « PROFESSIONNELS »

Nom et prénoms ou dénomination	N°SIREN de l'entreprise
et adresse de l'entreprise	449207133
SCEMI	Ancienne adresse (en cas de changement) :
9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	60 RUE MARCEL DASSAULT
	92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Société bénéficiant du régime	Désignation et adresse de la société mère :	N°SIREN de la société mère
fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)		

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	_ A	ANNÉE CIVILE 2014
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année)¹	1	58294
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	3498
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10 %)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	3498
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 7)</i>	5	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 5)	6	3498

Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales **et** auprès de l'administration fiscale.

## II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (1)-2) x 3
TOTAL				7

## III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n°SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance « en germe » cédée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (1)-2) x 3		
TOTAL						

#### IV - UTILISATION DE LA CRÉANCE

## IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou de la ligne 4)	8	3498
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	9	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 10 : - le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 8 - ligne 9) est négatif ou égal à zéro.	10	3498
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 7 du cadre II + ligne 10)	11	3498

#### Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère) Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de la ligne 8 de l'ensemble des déclarations n°2079-CICE-SD dépo sées pour les sociétés 12 du groupe) Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement<sup>3</sup> 13 Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 14: 14 - le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) s'il est positif ; - zéro si le résultat du calcul (ligne 12 - ligne 13) est négatif ou égal à zéro. Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou 15 groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 7 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 14]

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il convient de porter le montant total de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

#### IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 11 ou ligne 15)	16	3498
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n°2573-SD	17	

<u>IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu</u>: reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 11 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n°2042C- PRO (case 8TL ou 8UW).

#### IV-4. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit (hors préfinancement) :

Solde de la créance non imputé sur l'impôt dont la mobilisation sera demandée	18	

Les demandes de restitution anticipées ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal <u>www.impots.gouv.f</u>r.

# TAUX REDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIETES DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT

(article 219-I-b du CGI ; article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE			
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE	
	44920713300033	6202A	
	Adresse du	ı siège social	
SCEMI	(si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC			
92100 BOULOGNE BILLANCOURT			

I. R	ESULTATS DE L'EXERCICE	€
A. l	Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	514083
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, lignes XL et XM ou tableau 2033 B, lignes 360 et 368)	
B. I	Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

	II. BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT	
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice	38120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	38120
1	III. BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	475963
m	IV. PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX de 19% (Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065)	

Exercice du 01/01/15 au 31/12/15 Dossier présenté en Euro

SOGEC GROUPE SCEMI

## TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES REPARTITION DU CAPITAL

IDENTIFICATION	DE LA SOCIETE		
Désignation de la société et adresse de son	N° de SIRET du principal établissement	Code APE	
établissement principal	44920713300033	6202A	
SCEMI	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	(		

En application de l'art. 219 Ib du CGI nous avons soumis une part de notre bénéfice au taux réduit de 15%. L'annexe demandée à l'art. 46 quater OZZ bis A de l'annexe III est à néant : notre capital n'est détenu que par des personnes physiques.

#### DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

#### **IMPOT SUR LES SOCIETES**

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES





RELEVE DE SOLDE 2016

SCEMI Dénomination

Adresse

9-13 AVENUE DU GENERAL LECLERC 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

le formulaire 2572 est dédié a la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt les demandes de remboursement liées aux créances de crédits d'impôt doivent figurer impérativement sur le formulaire 2573

- Nouveaux crédits d'impôts : CI outre mer - Investissement productif (CIO) et CI outre mer - Investissement logement (COL) NOUVEAUTES

NOUVE	AUTES	- Exercices de	plus de 12 mo	s et clos au 31	décembre : poss	ibilité de décl	arer le Cl	CE des de	eux périodes couvertes	( <del>-</del> /
SIREN	4 4 9	2071	3 3	Ex	ercice social du	01/01	/15	au:	31/12/15	
I - IS E	3rut -						Ва	se	Taux	Montant
I-A – I		ır les Société								
I-A01	Impôt s	ur les sociétés	(au taux norm	al)			4	75963	33,33%	158654
I-A02	Impôt s	ur les sociétés	(au taux réduit	:)			:	38120	15,00%	5718
I-A03	Impôt s	ur les plus-valu	ues nettes							
I-A04	Autre in	npôt à taux par	ticulier							
I-A05								7	Total IS Brut 15	164372
II - Cré	éances									Montant
II-A –	Créance	es non report	tables et non	restituables						
IMPOR	TANT : Le	es montants des	s créances du ll	-A doivent être	portés pour le m	ontant total.				
II-A01	Crédits	d'impôts sur va	leurs mobilière	s imputable sur	l'IS				16	
II-A02	Crédits	d'impôt étrange	ers, autres que s	ur valeurs mob	ilières imputable	s sur l'IS			17	
II-A03	PRE - Ré	éduction d'impô	it en faveur des	entreprises de	presse				57	
II-A04	Nouvelle	es créances nor	n répertoriées c	i-dessus					44	
II-A05						Sous to	otal (tota	ıl des ligne	es II-A01 à II-A04)	
II-A06	IS	dû après imput	ation des créan	ces non reporta	bles et non restit	uables dans l	a limite	de l'impôt	t <b>dû</b> (I-A05 – II-A05)	164372
II-B –	Créance	es reportable	S (au titre de l'e	xercice pour le n	nontant total et so	lde des créanc	es reporta	ables des e	exercices antérieurs)	
IMPOR	TANT : Le	es montants des	créances de N du	II-B doivent être	portés pour le m	ontant total. Ce	lui des an	nées antér	ieures ne doit comporte	r que le solde restant à imput
Créand	ces repor	rtables et non r	estituables							
II-B01	MEC - R	éduction d'imp	ôt au titre du me	écénat au titre d	le N (	dont UE ou EE	= 40		) 35	
		olde de créance				10111 OL 04 LL			, <u> </u>	
		rtables et restit			,					
	·	édit d'impôt cor		oi - Année N	( montont du p	ráfinanaamant	65		) 64	3498
II-B04		niquement exer			( montant du pi		05		) 04	3470
II-B05		lde de créance d			( montant du pi	ennancement				
		rédit d'impôt po		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					33	
II-B07		olde de créance							33	
		eport en arrière		,					34	
II-B09		olde de créance			es N-5 à N-1)				34	
II-B10		édit impôt reche		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					31	
II-B11		lde de créance d			es N-3 à N-1)				31	
		es créances nor		·					50	
		créance portée	•						30	
II-B14					noins les données	préfinanceme	nt dans la	a limite de l	a créance définitive)	3498
II-B15									t dû (II-A06 – II-B14)	160874
	0								(	1000/1
		•			itre de l'exerci					
					és pour le montan	t total.				
		rédit d'impôt fo		<u> </u>					22	
		rédit pour le rac		prise par ses sa	alariés				23	
		rédit d'impôt fa							24	
					euvres cinémato	graphiques			25	
		rédit d'impôt en							26	
		rédit d'impôt po							27	
		rédit d'impôt en							30	
		édit d'impôt en							45	
				-	euvres phonogra	aphiques			48	
II-C10	MAI - Cr	édit d'impôt en	faveur des maît	res restaurateu	rs				52	
II-C11	AUD - C	rédit d'impôt po	our dépense de	productions d'o	euvre audiovisu	elles			53	
		rédit d'impôt en							56	
II-C13	CJV - Cr	rédit d'impôt en	faveur des créa	teurs de jeux v	idéo				58	

II-C14	CAI - Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement				59				
II-C15	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélie	oration de la pe	rformance énergétion	lue	60				
II-C16	CCI - Crédit d'impôt cinéma international				61				
II-C17	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+				62				
II-C18	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif ( montant du préfin	nancement 6	7	)	63				
II-C19	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement (montant du préfin	nancement 6	8	)	66				
II-C20	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				49				
II-C21	Type de créance portée dans la ligne II-C20								
II-C22	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C20 moins les données préfina	incement dans la	a limite de la créance	définitive)					
II-C23	IS dû après imputation des créances non reportables et restituable	es dans la limite	e de l'impôt dû (II-B1	4– II-C22)	16	0874			
II-D –	Acompte de l'exercice								
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements dé	jà obtenus			69 12	5940			
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C22 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent	d'IS ( ligne II-De	01 - ligne II-C22) est	reporté en d	case 06				
II-E – I	Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant								
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS				38				
III - Mo	ontant de la contribution exceptionnelle sur l'IS (CE – art. 235 ter Z	A)	Base	Taux	Montant				
III-A01	Montant de la CE au titre de l'exercice			10,70%	41				
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières				20				
III-A03	Montant de la Contribution exceptionnelle due au titre de l'exercice (Ligne	e III-A01 – III-A02	2)			0			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements dé	jà obtenus							
III-A05	Le solde de CE à payer (Ligne III-A03 – Ligne III-A04) est reporté en Ligne (	02 – L'excédent	de CE (Ligne III-A0	l – Ligne III-	A03) est reporté en l	Ligne 07			
IV - Mc	ontant de la contribution sociale sur l'IS (CSB – art. 235 ter ZC)		Base	Taux	Montant				
IV-A01	Montant de la CSB sur l'IS			3,30%	36				
IV-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières				19				
IV-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne	e IV-A01 – IV-A0	2)			0			
IV-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements dé	•							
IV-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne IV-A03 – Ligne IV-A04) est reporté en Ligne	03 – L'excédent	de CSB (Ligne IV-A	04 – Ligne I\	/-A03) est reporté en	Ligne 08			
V - Mo	ntant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)				Montant				
V-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Reve	enus Locatifs							
V-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne V-A01	1 x 2,5 %)			37				
V-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements dé	jà obtenus							
V-A04				03 – Ligne \	/-A02) est reporté en	Ligne 09			
	Le solde de CRL à payer (Ligne V-A02 – Ligne V-A03) est reporté en Ligne PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI	IBUTIONS A	SSIMILEES						
		IBUTIONS AS Mont	SSIMILEES ants restant à payer		/-A02) est reporté en	és			
RECA		IBUTIONS A	SSIMILEES ants restant à payer 34934	06					
RECA Impôt	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI	IBUTIONS AS Mont	SSIMILEES ants restant à payer			és			
Impôt	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI	Mont 01	SSIMILEES ants restant à payer 34934	06		és O			
Impôt : Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle	Mont 01 02	SSIMILEES ants restant à payer 34934	06 07		és 0 0			
Impôt : Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs	01 02 03	SSIMILEES ants restant à payer 34934 0 0	06 07 08		65 0 0			
Impôt : Contril Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs	01 02 03 04 05	34934 0 0 34934	06 07 08 09		6s 0 0 0			
Impôt : Contril Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (  Montant à payer (case 05 - case 10) :	01 02 03 04 05	34934 0 0 34934 34934 34934	06 07 08 09 10		6s 0 0 0 0 0			
Impôt : Contril Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs	01 02 03 04 05	34934 0 0 34934 34934 34934	06 07 08 09		6s 0 0 0			
Impôt Contril Contril Totaux	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (  Montant à payer (case 05 - case 10) :	01 02 03 04 05	34934 0 0 34934 34934 34934	06 07 08 09 10		6s 0 0 0 0 0			
Impôt Contril Contril Totaux	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (  Montant à payer (case 05 - case 10): ou montant total de l'excéde	01 02 03 04 05 11 ent (case 10 -	34934 0 0 34934 34934 34934	06 07 08 09 10		6s 0 0 0 0 0			
Impôt Contril Contril Totaux Utilisa	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (  Montant à payer (case 05 - case 10) : ou montant total de l'excéde tion des excédents d'IS et des contributions assimilées	01 02 03 04 05 11 eent (case 10 -	34934 0 0 34934 0 34934 34934 34934 case 05) :	06 07 08 09 10		6s 0 0 0 0 0			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Montal Demar	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (	01 02 03 04 05 11 eent (case 10 -	34934 0 0 34934 34934 34934 case 05):	06 07 08 09 10		6s 0 0 0 0 0			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Monta Demar Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  Montant à payer (case 05 - case 10) : ou montant total de l'excéde tion des excédents d'IS et des contributions assimilées nt de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suiva nde d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par	Mont 01 02 03 04 05 11 ent (case 10 -	34934 0 0 34934 34934 34934 34934 case 05):	06 07 08 09 10		6s 0 0 0 0 0			
Impôt Contril Contril Totaux  Utilisa Montal Demar Contril (Vous)	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -	34934 34934 34934 34934 case 05):	06 07 08 09 10		6s 0 0 0 0 0			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Montal Demar Contril (Vous) Rembo	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (  Montant à payer (case 05 - case 10):	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -	34934  34934  34934  34934  34934  case 05):	06 07 08 09 10 12 13	Excédents constaté	6s 0 0 0 0 0 0 0			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Montal Demar Contril (Vous) Rembo	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  Montant à payer (case 05 - case 10):	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0 0 34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant PEEC, TA)  nputer IEF) a, votre échéance de paiem	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer	Excédents constaté	és  O O O O O O O O O O O O O O O O O O			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Montal Demar Contril (Vous) Votre serv	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (Montant à payer (case 05 - case 10):	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0 0 34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant PEEC, TA)  nputer IEF) a, votre échéance de paiement est obligatoire q	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité	Excédents constaté  e de la somme que vous av	és  O O O O O O O O O O O O O O O O O O			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Monta Demar Contril (Vous) Rembo	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0  0  34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant  PEEC, TA)  nputer IEF)  o, votre échéance de paiement est obligatoire que de. Une pénalité de	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité	Excédents constaté  e de la somme que vous av	és  O O O O O O O O O O O O O O O O O O			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Montal Demar Contril (Vous) Votre serv PAIE Date Chèc Viren	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (  Montant à payer (case 05 - case 10):	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -  int r cette modali  S, TVS, FPC, I - Montant à ir is elle est acceptée  Le télépaiemel votre entrepris (article 1738 d	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0  0  34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant  PEEC, TA)  Inputer IEF)  In outre échéance de paiem  ant est obligatoire que u CGI)	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité	Excédents constaté  e de la somme que vous av  le chiffre d'affaires appliquée	és O O O O O O O O O O O O O O O O O O O			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Montal Demar Contril (Vous) Rembot Votre serv PAIE Date Chèc Viren Paiel	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI  sur les Sociétés  bution Exceptionnelle  bution Sociale  bution sur les Revenus Locatifs  (Montant à payer (case 05 - case 10) :  ou montant total de l'excéde  tion des excédents d'IS et des contributions assimilées  nt de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suiva nde d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par  bution visée Date limite de paiement  pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, To  pursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 —  price des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation  EMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE  : Téléphone  Télépaiement  ment du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -  int r cette modali  S, TVS, FPC, I - Montant à ir is elle est acceptée  Le télépaiemel votre entrepris (article 1738 d	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0  0  34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant  PEEC, TA)  Inputer IEF)  In outre échéance de paiem  ant est obligatoire que u CGI)	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité	Excédents constaté  e de la somme que vous av  le chiffre d'affaires appliquée	és O O O O O O O O O O O O O O O O O O O			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisa Monta Demar Contril (Vous ) Rembo Votre serv PAIE Chèc Viren Paies contril contr	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI  sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (Montant à payer (case 05 - case 10):	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -  int r cette modali  S, TVS, FPC, I - Montant à ir is elle est acceptée  Le télépaiemel votre entrepris (article 1738 d	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0  0  34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant  PEEC, TA)  Inputer IEF)  a, votre échéance de paiem  ont est obligatoire que le Une pénalité de la CGI)  une autre taxe pour	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité uelque soit 0,2 % sera	Excédents constaté  e de la somme que vous av  le chiffre d'affaires appliquée	és O O O O O O O O O O O O O O O O O O O			
Impôt Contril Contril Contril Totaux  Utilisar Montar Contril (Vous ) Rembo Votre serv PAIE Chèc Viren Paies contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI  sur les Sociétés  bution Exceptionnelle  bution Sociale  bution sur les Revenus Locatifs  (Montant à payer (case 05 - case 10) :  ou montant total de l'excéde  tion des excédents d'IS et des contributions assimilées  nt de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suiva nde d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par  bution visée Date limite de paiement  pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, To  pursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 —  price des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation  EMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE  : Téléphone  Télépaiement  ment du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -  int r cette modali  S, TVS, FPC, I - Montant à ir is elle est acceptée  Le télépaiemel votre entrepris (article 1738 d	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0  0  34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant  PEEC, TA)  Inputer IEF)  In outre échéance de paiem  ant est obligatoire que u CGI)	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité uelque soit 0,2 % sera	Excédents constaté  e de la somme que vous av  le chiffre d'affaires appliquée	és O O O O O O O O O O O O O O O O O O O			
Utilisar Montal Demar Contril (Vous) PAIE Date Chèc Viren Paiel contri Contril Contril (Vous) Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI  sur les Sociétés bution Exceptionnelle bution Sociale bution sur les Revenus Locatifs  (Montant à payer (case 05 - case 10):	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -  int r cette modali  S, TVS, FPC, I - Montant à ir is elle est acceptée  Le télépaiemel votre entrepris (article 1738 d	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0  0  34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant  PEEC, TA)  Inputer IEF)  a, votre échéance de paiem  ont est obligatoire que le Une pénalité de la CGI)  une autre taxe pour	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité uelque soit 0,2 % sera	Excédents constaté  e de la somme que vous av  le chiffre d'affaires appliquée	és  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O			
Utilisar Montal Demar Contril (Vous) PAIE Date Chèc Viren Paiel contri Contril Contril (Vous) Contril	PITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRI  sur les Sociétés  bution Exceptionnelle  bution Sociale  bution sur les Revenus Locatifs  (Montant à payer (case 05 - case 10) :  ou montant total de l'excéde  tion des excédents d'IS et des contributions assimilées  nt de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suiva  nde d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par  bution visée Date limite de paiement  pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, To  pursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 -  price des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation  EMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE  : Téléphone  Télépaiement  Télépaiement  Télépaiement  Télépaiement  Date limite de paiement  Date limite de paiement  Date limite de paiement  Date limite de paiement	Mont  01  02  03  04  05  11  ent (case 10 -  nt r cette modali S, TVS, FPC, I - Montant à ir s elle est acceptée votre entrepris (article 1738 d	SSIMILEES ants restant à payer  34934  0  0  34934  34934  34934  case 05):  té)  Montant  PEEC, TA)  Inputer IEF)  a, votre échéance de paiem  ont est obligatoire que le Une pénalité de la CGI)  une autre taxe pour	06 07 08 09 10 12 13 à Imputer 14 ent sera crédité uelque soit 0,2 % sera	Excédents constaté  e de la somme que vous av  le chiffre d'affaires appliquée	és  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O  O			